

## Châteaux viticoles et châteaux vigneron en Biterrois : de la réalité architecturale à la notion commerciale

**François MICHAUD**

CNRS/UMR 5045 "Mutations des territoires en Europe"  
Université Paul Valéry, route de Mende  
34199 - MONTPELLIER CEDEX 5

**Résumé :** Le simple terme de "château" est-il adéquat pour un vocabulaire avant tout commercial dont le but est de faire vendre un vin ? Aujourd'hui, la multiplication des vins vendus sous la dénomination "château", en France et ailleurs dans le monde, selon le modèle bordelais, a entraîné une grande confusion, l'assimilation du vin au château faisant que, implicitement, le vin vendu sous le nom de château est supposé être un vin de qualité, avec une origine clairement identifiée. Il semblerait donc nécessaire d'établir une distinction sémantique. Cette notion de château étant directement liée au produit, ne devrait-on pas plutôt parler dans ce cas de "château vigneron" et réserver le "château viticole" à des demeures encore associées, ou qui l'ont été, à un domaine agricole dont la viticulture est, ou a été, la principale activité, et dont l'architecture leur permet d'être élevé au rang de château ? Confronté à celui de Bordeaux, l'exemple du Biterrois, où les "châteaux pinardiers", édifiés de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, constituent l'essentiel de son patrimoine castral dans un vignoble en pleine reconversion qualitative, illustrera ces deux notions bien distinctes, qui peuvent être qualifiées l'une d'architecturale, pour le château viticole, et l'autre de commerciale, pour le château vigneron.

**Mots-clés :** Château viticole. Château vigneron. Biterrois. Bordelais. Vin. Qualité. Architecture. Paysage.

**Abstract :** In the business vocabulary is the word "château" the right one to sell a wine ? Nowadays, many wines, and not only french ones, are sold as "château" according to a model coming from the Bordeaux area in which the assimilation of the wine to the château makes the wine sold as a "château" supposed to be a quality one with a precise origin. In fact, it is necessary to make a difference between two ideas. The "château" as a wine is only linked to the product, so in that case one should talk about "château vigneron" and keep the "château viticole" for houses with the relevant architecture to qualified them as castles, associated with lands where cultivating grapes is, or was, the main activity.

Compared to the one of the Bordelais, the example of the Biterrois, area of Béziers in Languedoc, where its "châteaux pinardiers", built from the second half of the XIX<sup>e</sup> century till the beginning of the XX<sup>e</sup> century, are making up the most important part of its castle heritage in a vineyard carrying on its quality reconversion, illustrates those two different ideas, which can be qualified as an architectural one for the "château viticole" and as a commercial one for the "château vigneron".

**Key words :** "Château viticole". "Château vigneron". Biterrois. Bordelais. Wine. Quality. Architecture. Landscape.

En France, trois vignobles millénaires, le Bordelais, la Bourgogne et le Languedoc ont témoigné de stratégies différentes qu'il est intéressant de confronter. Si le cas de la Bourgogne ne sera pas développé ici, c'est celui du Biterrois qui sera analysé et comparé au cas du Bordelais.

C'est à travers la notion de château dans la filière viti-vinicole que cette comparaison sera menée. Historiquement, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, à une identification extrême du vin en Bordelais, qui au-delà d'un terroir va jusqu'à l'exploitation et en particulier jusqu'au "château" qui est sensé lui être lié, s'est opposée une production vinicole de masse associée en Biterrois à des domaines qui étaient de véritables exploitations agricoles industrielles. À l'identification totale des grands crus bordelais, classés dès 1855, au château, dont la production est donnée en nombre de cols, a longtemps répondu la production indifférenciée, exprimée en hectolitres ou wagons-foudres, des domaines viticoles biterrois. Dans les deux cas, il s'est pourtant produit une castellisation de la demeure du propriétaire. À Bordeaux, avec la vocation ancienne de capitale administrative de la ville, des châteaux du XIX<sup>e</sup> siècle sont venus gonfler un patrimoine déjà important. Béziers n'est devenue que tardivement une capitale économique grâce à son vin et ce sont ses "châteaux pinardiers", édifiés de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup>

siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, qui constituent l'essentiel de son patrimoine castral. D'ailleurs, les mêmes architectes et les mêmes paysagistes ont travaillé à cette époque à l'aménagement des demeures et des jardins dans les deux régions.

Le château, pour la filière viti-vinicole, est un modèle bordelais (Roudié, 2000) dans lequel ce qui est sensé définir un type de demeure désigne aussi un vin et ceci parfois sans implication architecturale. L'assimilation du vin au château et la récupération de l'image de marque associée à la dénomination, font que, implicitement, le vin vendu sous le nom de château est supposé être un vin de qualité, avec une origine clairement identifiée. Cette démarche a d'ailleurs été intégrée par le vignoble languedocien dans le cadre de sa reconversion qualitative. Mais le simple terme de "château" est-il adéquat pour un vocabulaire avant tout commercial dont le but est de faire vendre un vin ? Aujourd'hui, la multiplication des vins vendus sous le nom de "château" a entraîné une grande confusion qui, au final, tend à flouer le consommateur. Pour lui, derrière ce terme se cachent la tradition et le savoir-faire d'un exploitant, qu'il imagine châtelain, vinifiant à la propriété.

Dans un premier temps, il semblerait donc nécessaire d'établir une distinction sémantique. La notion de château étant directement liée au produit, ne devrait-on pas plutôt parler dans ce cas de "château vigneron" et réserver le "château viticole" à des demeures encore associées, ou qui l'ont été, à un domaine agricole dont la viticulture est, ou a été, la principale activité, et dont l'architecture leur permet d'être élevées au rang de château ? Ensuite une réflexion autour d'une distinction normative pourrait être engagée par laquelle le législateur freinerait la fuite en avant de la multiplication des "châteaux", multiplication finalement préjudiciable au vigneron en cave particulière qui peut prétendre à la dénomination château à la fois par un réel patrimoine castral et par une production de qualité.

C'est grâce à l'exemple du Biterrois, mis en regard du cas bordelais, que seront illustrées ces deux notions bien distinctes, qui peuvent être qualifiées l'une d'architecturale pour le château viticole et l'autre de commerciale pour le château vigneron, mais qui néanmoins se recouvrent souvent comme le montreront certains des exemples retenus.

## I - DES CHÂTEAUX VITICOLES EN BITERROIS

### A - Le contexte national et local

Le château viticole biterrois est à replacer dans le contexte de la castellisation des campagnes françaises durant le XIX<sup>e</sup> siècle. Ce phénomène châtelain a été décrit d'une manière générale par Françoise Bercé. L'auteur rappelle que le château est, à cette époque, le centre d'un domaine agricole qui dégage d'importants profits (Bercé, 1986). Les châteaux de différentes régions ont été étudiés de façon plus approfondie mais, jusqu'à maintenant, les approches géographiques ont été rares. Les recherches ont été le plus souvent conduites dans une optique historique. C'est le cas de la thèse de Philippe Grandcoing à propos des châteaux du département de la Haute-Vienne (Grandcoing, 1999) et de l'approche patrimoniale des châteaux de Sologne réalisée par Bernard Toulhier pour le service régional de l'Inventaire de la région Centre (Toulhier, 1991). Dans les deux cas, le château est associé à la grande propriété et si, dans le premier, l'activité agricole est tournée vers l'élevage, dans le second c'est principalement la sylviculture et la chasse qui sont associées au phénomène. Tous soulignent les travaux de restauration de bâtiments existants, châteaux de l'Ancien Régime modernisés ou demeures plus modestes transformées en château par l'adjonction d'attributs castraux, de tours notamment, et les constructions *ex nihilo*. Tous soulignent également l'inflation du phénomène sous le Second Empire et jusqu'au tout début du XX<sup>e</sup> siècle. Il suffit de se plonger dans les annuaires Didot-Bottin de l'époque, ancêtres de nos annuaires téléphoniques actuels, pour constater cette multiplication des châteaux dans les communes rurales, que confirment bien sûr les annuaires nationaux spécifiques (Annuaire, 1907) qui remplaçaient alors le Bottin mondain, ou les annuaires locaux (Annuaire, 1909).

Pour les châteaux du Biterrois, c'est une étude du point de vue de l'histoire de l'art qui a été menée par Catherine Ferras dans le cadre de recherches universitaires portant également sur la région de Narbonne. Le phénomène est mis en relation avec le développement, à cette période, d'un vignoble de masse et ce type de demeure est ainsi défini : "Une maison plus ou moins ostentatoire, entourée d'un

grand parc, au centre d'une propriété viticole dans la campagne du Bas-Languedoc, reflétant l'art de vivre d'une classe très aisée : la bourgeoisie viticole" (Ferras, 1987). Cette définition reprend les principaux éléments qui définissent le château de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le château est édifié sur un domaine, ensemble de terres d'un seul tenant essentiellement consacrées à la culture de la vigne et groupées autour de bâtiments isolés qui, le plus souvent, formaient sous l'Ancien Régime une métairie et qui s'oppose aux biens de village, parcelles dispersées associées à des bâtiments situés au village mais dont la surface totale peut être équivalente. Qu'elles appartiennent à un domaine ou fassent partie d'un bien de village, les parcelles viticoles contiguës génèrent cet océan de vignes encore caractéristique de la plaine biterroise, ponctuée par les châteaux et leurs dépendances, qui bien souvent disparaissent sous les frondaisons des parcs et des jardins, et les bâtiments d'exploitation souvent plus visibles. C'est un véritable paysage viticole châtelain qui confère au Biterrois son identité héritée de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et du tout début du XX<sup>e</sup> siècle, à une époque où une classe sociale dominante a souhaité marquer son emprise foncière sur le territoire.

### B - L'apport de l'analyse des matrices cadastrales

Les recherches menées à partir du cadastre, source que Catherine Ferras n'a pas utilisée, ont permis de caractériser de manière plus précise l'aspect viticole des aménagements que connaissent les domaines d'une cinquantaine de communes autour de Béziers (fig. 1). À partir d'un échantillon de 240 domaines (fig. 2), il est d'abord à remarquer qu'à l'établissement du cadastre le terme "château" est d'un usage rare puisqu'il n'apparaît que deux fois. Il se multiplie au cours du XIX<sup>e</sup> siècle pour atteindre le nombre de 65. Il est particulièrement utilisé pour les constructions *ex nihilo* ; celui de "maison de maître" n'est pas plus utilisé dans les premières matrices cadastrales et reste limité par la suite à douze occurrences. Dans les tableaux indicatifs, c'est le terme de "métairie" qui est le plus fréquent ou la locution équivalente "maison, cour et bâtiments ruraux". Le simple terme de "maison" est donc le plus employé pour des habitations d'une importance très variable. Certaines sont néanmoins transformées en "château" par des "augmentations de construction", selon l'expression cadastrale, qui peuvent se renouveler jusqu'à trois fois sur un même bâtiment. En dehors du suivi des interventions qui concernent le château et ses dépendances directes, comme la chapelle, les écuries pour les chevaux de selle et d'attelage ainsi que les remises pour le matériel hippomobile (écuries et remises dites "de luxe" dans les matrices), les serres et orangeries ainsi que les maisons de garde et de jardinier, le cadastre rend également compte de certains aménagements liés à l'activité viti-vinicole du domaine.

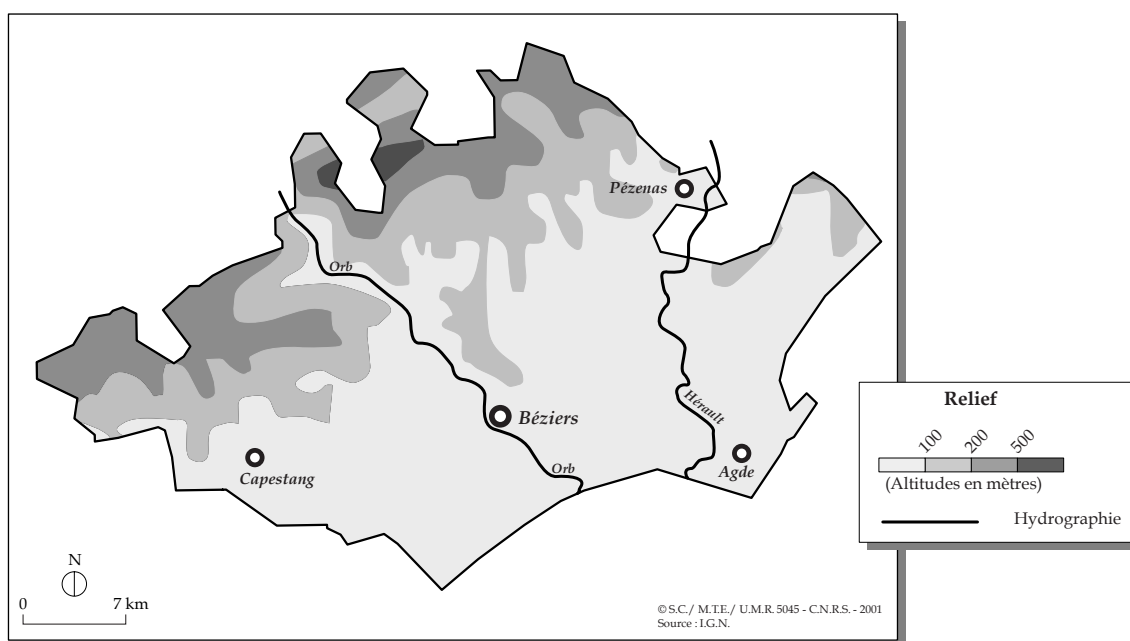


Fig. 1 : Relief et hydrographie

Les bâtiments agricoles par destination ne sont pas imposables et il est donc impossible de suivre l'apparition et le développement des caves. En revanche la présence de distilleries, fabriques d'eau-de-vie ou de "trois-six" selon l'appellation locale, dès la mise en place du cadastre vient confirmer la destination première des vins alors produits qui étaient majoritairement destinés à être transformés en alcool. D'autres distilleries sont construites par la suite mais progressivement le cadastre enregistre leur conversion en simple bâtiment agricole, ou leur démolition, ce qui montre que la distillation n'est plus le principal débouché. Mais l'aménagement du domaine viticole est suivi surtout à partir des logements du nombreux personnel qui travaille sur l'exploitation. Ils sont nommés par un vocabulaire spécifique propre à la région de Béziers et reflètent l'organisation de la gestion du domaine.

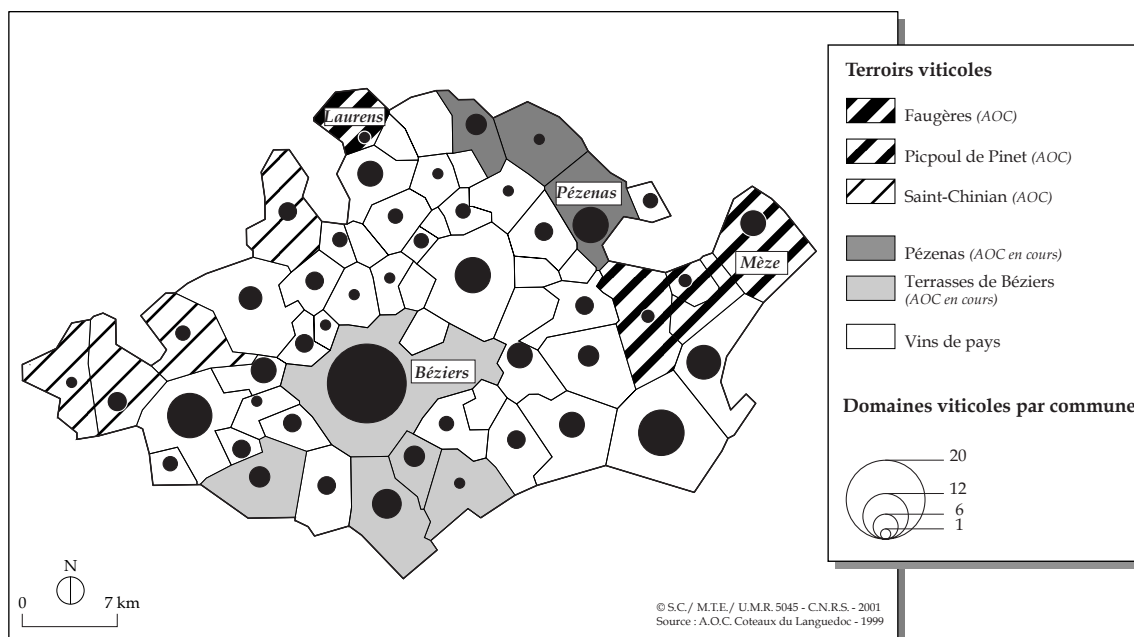


Fig. 2 : Domaines viticoles du XIX<sup>e</sup> siècle et aires d'appellation d'origine contrôlée en Biterrois

Dans les matrices cadastrales, les logements du personnel cités sont ceux par exemple de la maison du "régisseur" ou de "l'agent rural". Les deux termes semblent désigner la même fonction. Le régisseur est celui qui gère le domaine au quotidien à la place du propriétaire. Dans les cas de multipropriété, fréquents par le biais des mariages et des héritages, il n'est pas rare qu'il y ait un régisseur par domaine et un régisseur général pour l'ensemble des exploitations du patrimoine familial. Le régisseur bénéficie parfois d'un "bureau" indépendant de son logement. Antoine de Saporta attribue au ramonet, mot qu'il donne pour synonyme de "baile" (de bailli, utilisé à Arles, Beaucaire et Nîmes) ou de "paire" (souvent orthographié payre et fréquent à Montpellier), la fonction du régisseur (Saporta, 1894). En fait, le ramonet est celui qui s'occupe des animaux de trait, chevaux et mules (Chéron et Sarret, 1963). On trouve donc la maison du "ramonet", mais aussi très fréquemment à la place le "ramonétage". C'est l'habitation du ramonet mais aussi la cuisine et le réfectoire où son épouse, la ramonette, prépare et distribue les repas à l'ensemble du personnel du domaine. Pour Antoine de Saporta, l'expression "ramonétage" désigne à Béziers, et également à Sète, "l'ensemble des locaux où se trouvent le logement du personnel et les écuries", ce qu'il nomme également "ferme" ou "mas" en patois. Un article de la *Vie à la campagne* (1934) signale également cette équivalence entre la ferme et le ramonétage en Biterrois. Cette définition plus large s'appliquerait aux domaines les moins importants où la spécialisation des bâtiments et des fonctions est moins grande. Quoi qu'il en soit, ramonétage et ramonet sont des vocables étroitement liés au domaine viticole du Biterrois.

Dans les grands domaines, le cadastre mentionne également la maison de "l'homme d'affaires". Antoine de Saporta est le seul à évoquer cette fonction lorsqu'il décrit l'organisation du domaine de la Communauté à Marsillargues. Ici l'homme d'affaires ne réside pas au domaine mais s'y rend chaque semaine. Il s'occupe de la direction des travaux, dont la réalisation est laissée aux soins du paire, et de tous les aspects commerciaux : "marchés à conclure, ventes ou achats". Il contrôle l'avancement des travaux ordonnés précédemment et vérifie les dépenses que lui présente le paire. C'est le gestionnaire du domaine, et il semble qu'il puisse être assimilé à un régisseur général.

Le reste du personnel permanent est constitué par des ouvriers, qu'Antoine de Saporta appelle aussi des "valets". Ils résident dans ce que le cadastre mentionne comme "logement ou dortoirs des ouvriers", formés de chambres individuelles.

Le personnel complémentaire se compose de journaliers, conduits par un "meneur", ou une "meneuse" lorsqu'il s'agit de femmes, vivant dans les villages à proximité et même de tâcherons qui, selon les besoins, sont employés pour les travaux saisonniers (taille, greffe, traitements). Ce sont bien sûr les vendanges qui nécessitent le plus de main-d'œuvre, venant souvent de loin, et, dans les grands domaines, c'est le "dortoir des vendangeurs", séparé de celui des vendangeuses, constitué de vastes pièces communes où s'alignaient les lits, qui abrite cet important personnel temporaire.

Même si, pour le cadastre, la maison du propriétaire ne porte pas forcément le titre de château, cette étude complémentaire de l'approche de Catherine Ferras a montré les interventions sur la demeure, mais également sur l'ensemble bâti du domaine en caractérisant les aspects viti-vinicoles de ces aménagements.

C'est l'association de l'habitation du maître des lieux, avec ses propres dépendances, dont les parcs et jardins, et de tous les bâtiments pour l'exploitation des terres et le logement du personnel qui constituent le château viticole biterrois.

## **II - BÉZIERS ET BORDEAUX : SIMILITUDES ET DIVERGENCES**

### **A - Origine comparée des châteaux viticoles**

Dans son étude de la géographie des vignobles français, Roger Dion rappelle qu'au temps d'Auguste, la culture de la vigne, plante d'origine méditerranéenne, se limitait au midi de la France et ne dépassait pas la Narbonnaise (Dion, 1943). Les vins du Languedoc, et de Béziers en particulier, étaient alors réputés dans l'Empire romain. Plus tard, au III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, Bordeaux est déjà devenu un centre viticole important. Sans vouloir débattre de l'antériorité de la culture de la vigne entre Biterrois et Bordelais, le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle est plus que millénaire dans les deux cas et qu'elle a donc entraîné des pratiques locales fortement ancrées dans l'histoire de ces régions.

Robert Coustet a tenté d'éclaircir par une approche de l'histoire de l'architecture viticole en Bordelais la notion de château. Dans une région riche en constructions castrales de différentes époques, il remarque l'abondance des "châteaux de vin" qu'il définit comme "des constructions liées à la vigne par leur origine et par leur fonction" (Coustet, 1988). Reprenant deux articles de Philippe Roudié, il situe l'origine du château viticole bordelais au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit des châteaux Haut-Brion (Pessac), encore existant, et du domaine d'Espagne ou du Parc (Mérignac), aujourd'hui disparu. Haut-Brion, "le premier château viticole du monde", a été construit par Jean de Pontac, sur un domaine apporté en dot, qu'il a considérablement agrandi par la suite et planté en vignes. Pour le second, c'est Arnaud de Lestonnac, appartenant à la noblesse parlementaire bordelaise, qui fit édifier un manoir qui n'est plus connu que par le prix-fait passé en 1545. Une cave et un chai étaient également prévus par le contrat avec le maître-maçon montrant la spécificité des aménagements et permettant de les identifier comme ceux d'un château viticole. Robert Coustet remarque ensuite qu'il est d'un usage local d'assimiler le château au domaine viticole sans nécessairement d'implication architecturale précise. Rappelons que le domaine est défini au XIX<sup>e</sup> siècle comme une "propriété agricole d'une étendue quelconque avec habitation de maître" (Larousse, 1866-1879) ce qui sous-entend que la demeure de son propriétaire se distingue néanmoins du reste de l'habitat rural. Ce terme de "maison de maître" est

d'ailleurs repris par Robert Coustet qui s'appuie sur un acte notarié de 1810 dans lequel la demeure du domaine de Ricaud (Loupjac) est ainsi désignée en précisant qu'elle est " en forme de petit château ". Mais la demeure n'est qu'un élément d'un ensemble qu'il appelle " un complexe architectural " qui remplit la double fonction de résidence aristocratique, qui " marque la possession ", et d'exploitation agricole fonctionnelle grâce à ses communs. Ces derniers comprennent deux catégories de bâtiments répartis entre ceux qui se rencontrent dans toute exploitation rurale pour les hommes et les animaux, et ceux qui sont spécifiques à la viticulture, chais, celliers, cuiviers et pressoirs.

C'est exactement ce qui vient d'être décrit pour les domaines viticoles biterrois avec la nuance que les bâtiments réservés au personnel sont également conçus en liaison avec l'activité viti-vinicole et porte des noms propres à cette dernière et spécifique à la région de Béziers. Il est à noter que, parmi les cadastres consultés, certains se prolongeaient jusque dans les années quarante. Dans ces derniers, une simplification a entraîné le regroupement des différents bâtiments jusqu'alors imposés séparément en un tout imposé en bloc et justement qualifié de "domaine".

En Biterrois, le patrimoine castral ancien est relativement peu important en dehors des châteaux situés dans les villages qui se sont d'ailleurs développés à partir d'eux. Si certains ne subsistent qu'à l'état de traces dans le centre de ces villages, d'autres ont perduré sans modification notable comme le château de Maureilhan, d'autres enfin ont connu des restaurations importantes lors de la période de prospérité viticole du XIX<sup>e</sup> siècle comme celui de Colombiers. Les châteaux isolés restent rares et, parmi ceux datant de l'Ancien Régime, on peut signaler Perdiguier (Maraussan, site occupé dès le XIV<sup>e</sup> siècle, prenant son aspect actuel au XVII<sup>e</sup> siècle), Le Peyrat (Pézenas, métairie transformée en château au plan en quadrilatère par l'adjonction de tours au XVI<sup>e</sup> siècle) et Preignes-le-Vieux (Vias, mentionné dès le XIII<sup>e</sup> siècle et qui a conservé un aspect médiéval) ; ils sont peu touchés par leurs propriétaires au XIX<sup>e</sup> siècle (Touzery-Salager, 1996). En revanche, celui de Ribaute (Lieur-an-les-Béziers, noyau du XIII<sup>e</sup> siècle) a été repris à cette époque, et en même temps les maisons formant le hameau qui le jouxtait ont été progressivement achetées pour former les dépendances viticoles et en particulier les logements du personnel. À propos des châteaux biterrois d'avant la prospérité viticole, Jean-Denis Bergasse remarque que les demeures nobles de l'Ancien Régime sont restées modestes parce que la noblesse biterroise n'a jamais été très riche. " En fait, les maisons nobles étaient davantage ennoblies par les lignages qui les habitaient que par le luxe et la décoration dont la modestie reflète la vie sobre de la noblesse du pays, éloignée de la Cour et peu apte à en soutenir le ruineux train de vie " (Bergasse, 1993). Il cite comme exemple les familles de Sarret et de Graves, respectivement seigneurs de Coussergues (Montblanc) et de Saint-Martin (Pézenas), où elles n'avaient que de vastes mais simples maisons des champs.

En dehors de ces cas, la plupart des châteaux apparaissent vers 1880 même si les aménagements s'étalent de la construction précoce du château de Fontdouce (Pézenas) en 1834, agrandi en 1877, à la reconstruction de celui de Lézigno (Béziers) terminé à la veille de la Première Guerre mondiale et même au cas tardif de celui de Brescou (Alignan-du-vent) daté de 1922<sup>(1)</sup>. Car il n'y a pas eu à Béziers de développement d'une couronne de résidences de plaisance au XVII<sup>e</sup> siècle et surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle comme à Bordeaux ou à Montpellier. Dans ces deux villes, les hauts fonctionnaires, du Parlement pour Bordeaux et de la Cour des Comptes pour Montpellier, souvent anoblis par leur charge, ont fait construire de somptueuses maisons de campagne sur les domaines agricoles qu'ils possédaient en périphérie de la ville. C'est ainsi que Bordeaux s'est retrouvée constellée de chartreuses<sup>(2)</sup> et Montpellier auréolée de folies<sup>(3)</sup>. Si les Sarret, vivant alors à Montpellier dans leur hôtel dit de la Coquille, ont envisagé d'aménager une telle demeure à Coussergues, celle-ci n'est connue que par les plans encore conservés par leurs descendants, projets non datés de Lédenac et projets établis en 1763 par Villacroze pour Jean-Henri de Sarret (Touzery-Salager, 1996). Béziers ne sera entouré de châteaux que bien plus tard, non pas grâce à la fortune de conseillers royaux de l'Ancien Régime mais à celle de bourgeois qui se sont progressivement appropriés la terre dès le XVI<sup>e</sup> siècle, en achetant les terres nobles des seigneurs, mais surtout lors de la vente des biens nationaux (Pouget, 1962), et qui ont pu par la suite s'enrichir avec la monoculture de la vigne. Les descendants des familles nobles encore propriétaires, le plus souvent alliées à cette bourgeoisie dans le cadre de stratégies familiales permettant de marier nom, terres et fortune, feront de même et le château de

Montmarin sera édifié en 1879 pour le vicomte Pierre de Sarret, selon le projet de Léopold Gentil d'Auch, suite à un partage des terres de la vaste seigneurie de Coussergues, et celui de Saint-Martin-de-Graves reconstruit en 1895 sur les plans d'un architecte montpelliérain, Charles Marcadier, pour le marquis de Graves (Ferras, 1987).

L'origine du château viticole biterrois ne remonte peut-être pas comme celui du Bordelais au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. L'analyse de documents de l'Ancien Régime n'a pas été conduite puisque les seuls documents historiques consultés sont ceux du cadastre. En revanche Catherine Ferras a tenté de retrouver l'origine des domaines en utilisant plusieurs sources, notamment les dictionnaires toponymiques qui permettent de remonter bien souvent à une occupation gallo-romaine. Elle s'est aussi appuyée sur un article de Max Derruau qui avait justement montré l'intérêt pour la géographie humaine d'utiliser les sources anciennes telles que les compoix, analogues aux matrices cadastrales pour l'Ancien Régime (Derruau, 1946). Son propos est illustré avec le cas de la commune de Capestang à l'ouest de Béziers. Cet exemple nous apporte de précieuses indications sur l'établissement et le développement de ces domaines, au nombre d'une vingtaine. Il confirme l'origine gallo-romaine de la plupart d'entre eux mais souligne qu'au Moyen Âge, des hameaux ont parfois pris la place des villas et, quelquefois même, des villages paroissiaux autour d'une église qui a parfois subsisté. Le cadastre l'a d'ailleurs montré pour Ribaute. Si quelques établissements ont disparu et si certains domaines ne se sont formés qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la grande majorité, dix-huit sur vingt, est restée stable sur plus de quatre siècles.

Quant à l'activité agricole de ces domaines, le dépouillement des compoix a permis de montrer que la vigne a commencé à progresser dès le tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, au détriment de l'olivier. Mais la culture des céréales, blé et orge, reste dominante, et quasi exclusive sur les domaines qui pratiquent en parallèle l'élevage ovin. Un siècle plus tard, la surface en vigne a plus que triplé et occupe une place comparable dans les domaines et les biens de village sur lesquels l'olivier a fortement régressé. Si à cette époque les champs cultivés sont encore abondants, progressivement ils seront conquis par la vigne qui deviendra, à son tour, quasi exclusive à partir du Second Empire. L'analyse de Max Derruau (1946) tend à montrer que le domaine n'est pas viticole avant le XIX<sup>e</sup> siècle, la viticulture étant auparavant surtout le fait des villageois. Mais ce type d'étude demanderait à être répété sur plusieurs communes afin de voir si ce phénomène est constant ou si, localement, certains domaines n'ont pas été plus précocement tournés vers la culture de la vigne.

Comme le remarquait Pierre Coustet à propos de Haut-Brion, les études historiques ne mettent pas toujours en évidence la nature des dépendances agricoles qui pourraient avec certitude lier le domaine à l'activité viti-vinicole. Des monographies approfondies permettraient peut-être de trouver quelques domaines qui, sans remonter au XVI<sup>e</sup> siècle, montreraient sûrement que le château viticole biterrois a existé avant le XIX<sup>e</sup> siècle. C'est ce qu'il faudrait étudier par exemple pour le domaine de Beauséjour. Aux portes de Béziers, ce domaine a appartenu à l'abbé Rozier (1734-1797), célèbre physiocrate auteur d'un *Dictionnaire d'agriculture* (1785-1801) et propriétaire de 1780 à 1786 (Maurin, 1991). Il y a développé des expérimentations sur la vigne, qui n'ont pu aboutir à cause de son départ prématuré, mais qui supposaient des installations viti-vinicoles adéquates.

La multiplication des châteaux viticoles dans la région de Béziers reste néanmoins indéniable à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et est liée à la conversion de l'activité agricole à la monoculture de la vigne.

## **B - Des architectes et des paysagistes de la viticulture**

Un des points communs est justement l'aménagement des domaines viticoles à cette période. La présence des mêmes architectes en Bordelais et en Biterrois est attestée par les archives. En fait, il s'agit principalement des Garros<sup>(4)</sup>, architectes bordelais qui ont suivi un nombre comparable de chantiers en Gironde et dans l'Hérault. C'est une trentaine d'interventions pour des aménagements ruraux, châteaux et/ou dépendances viti-vinicoles, qui ont été réalisées sous la conduite du cabinet d'architecture dans les deux départements. Ces architectes sont aussi intervenus sur les hôtels urbains des mêmes propriétaires mais ces chantiers sortent du cadre de cet article quoique leur existence

souligne le phénomène de double résidence évoqué auparavant comme reflet du mode de vie d'une classe sociale dominante. Parmi les interventions des Garros en Bordelais, il faut citer le château de Lanessan ainsi que celui de La Chesnaye (1875) à Cussac-Fort-Médoc, de Grattequina (1872) à Blanquefort pour le négociant Frédéric Giese, de Clément-Pichon (1881) pour les Duran-Dassier à Parempuyre et de Malescot-Saint-Exupéry (1885) à Margaux reconstruit pour M. Fourcade (Lasserre et Maffre, 1988). Autour de Béziers, le cabinet Garros a construit *ex nihilo* les châteaux de Roueire (Quarante, 1885) et de Libouriac (Béziers, 1885), tous les deux dans un style manoir anglais assez proche de celui de Lanessan, mais aussi celui de la Gardie (Vias, 1891), de Pinet (Pinet, 1907), et du Terral (Ouveilhan, 1910) dans l'Aude, le plus important de tous. Le cabinet Garros a remanié de nombreuses demeures existantes qui sont devenus les châteaux de la Bastide Neuve (Quarante), de la Vieille Canague (Montady), de Raïssac et de Saint-Genies (les deux à Béziers). Le plus souvent il a en parallèle construit les dépendances du château (chapelle, écuries et remises). Les dépendances viticoles sont modernisées en même temps, réaménagées, agrandies ou même reconstruites partiellement ou en totalité. Pour certains propriétaires, le cabinet n'a travaillé qu'au niveau des bâtiments voués à l'activité viti-vinicole comme au domaine de Saint-Paul (Maureilhan). C'est aussi le cas à Bassoul (Montels) mais, ici, le projet d'un château, connu uniquement par une maquette encore conservée sur place, n'a pas vu le jour car le propriétaire se serait séparé de son domaine suite à un drame familial (le décès du futur héritier).

Il est donc possible de parler du cabinet d'architecture Garros comme d'un cabinet spécialisé dans l'architecture de la viticulture. Il a travaillé dans deux régions parmi les plus actives à cette époque : le Bordelais et le Biterrois. D'ailleurs la venue des Garros à Montpellier est peut-être liée à des alliances entre familles bordelaises et biterroises. Le marquis de Lambert des Granges, d'une famille de Bordeaux pour laquelle le cabinet Garros a travaillé, s'est marié à Béziers en 1875 avec Suzanne Bouniol. Leur fille Germaine (1877-1915) s'est mariée avec André d'Andoque (1870-1954) en 1896 et le couple leur a confié la construction du plus fastueux des châteaux viticoles biterrois, celui du Terral, alors que son oncle maternel, Joseph Bouniol leur avait fait édifier celui de La Gardie quelques années auparavant.

De la même manière, les parcs et jardins sont dessinés par des architectes-paysagistes de grande renommée comme Eugène Bühler, installé à Paris mais propriétaire viticole en Bordelais<sup>(5)</sup>, qui avait l'habitude de travailler avec les Garros. Georges Le Breton, qui a collaboré avec son père à la création de jardins en Bordelais, en a réalisé quelques-uns, seul, en Biterrois<sup>(6)</sup> également par l'intermédiaire du cabinet Garros.

### **C - Le cas biterrois : un vocabulaire spécifique**

Contrairement au Bordelais, il ne semble pas y avoir eu en Biterrois de glissement de la demeure, désignée comme château dans la France entière dès qu'elle avait une importance quelconque par son architecture et/ou la situation financière et sociale de son propriétaire, au domaine viticole puis au vin produit sur ce dernier.

La tentative de trouver des références pour l'usage du vocable château dans la région de Béziers, en rapport avec le vin, s'est révélée délicate. Pour les sources viti-vinicoles permettant de répertorier les différents châteaux, il n'y a pas d'ouvrage régulièrement réédité comme celui de Cocks et Ferret (1850) pour le Bordelais dont les quinze éditions s'étalent de 1850 à 1995.

Le seul guide ayant un esprit comparable est l'ouvrage de Charles Gervais. Mais hélas, ce guide pratique n'a paru que tardivement, à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et n'a été réédité qu'au tout début du siècle suivant. Le nombre réduit de ses éditions ne permet donc pas d'établir une courbe comparable à celle publiée par Philippe Roudié en 1988 et réactualisée en 2000. La première édition du guide Gervais date de 1897 et concerne plusieurs départements méridionaux, l'Hérault, l'Aude, le Gard, les Pyrénées-Orientales pour le Languedoc-Roussillon mais aussi des départements provençaux comme les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Il sera réédité après 1900 sous une forme considérablement revue et augmentée. Il concerne alors également l'Afrique du Nord, notamment l'Algérie (départements d'Alger, d'Oran, de Constantine) et la Tunisie (Gervais, 1897 et 1903). Les propriétés



sont listées par département et par commune. Elles sont désignées par le terme de domaine et pour chacune sont indiqués les propriétaires et la récolte exprimée en hectolitres (celle de 1896 pour la première édition). Il n'y a donc pas confusion entre le domaine viticole et le château, ce dernier n'apparaissant éventuellement qu'en tant qu'adresse du propriétaire.

À la même époque, une autre source vient confirmer ce fait. Il s'agit du compte rendu d'une visite de domaines viticoles faite en 1899 dans le cadre des manifestations du centenaire de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault (Houdaille, 1899). Les domaines de Laval, de Saint-Adrien, de Libouriac, de Poussan-le-Haut, et de la Gourgasse sont visités. Là encore ils sont désignés comme domaines viticoles et seul le château de Libouriac, en tant que demeure de M. Gaujal qui accueille dans le parc les excursionnistes pour le repas de midi, est évoqué. Ce château d'inspiration anglo-saxonne a été achevé en 1885 sous la conduite de Michel Garros et son parc aménagé selon les plans d'Eugène Bühler. Si la production de ce domaine n'est pas détaillée, néanmoins "l'élégante construction du château de Libouriac ne laisse aucun doute sur la parfaite tenue de cet important domaine viticole". Il est clair qu'ici le château ne désigne que la demeure du propriétaire et le terme ne s'étend pas au domaine.

Le vocable "domaine" a donc perduré sans que celui de "château" ne s'y substitue. Il faut aussi mentionner un vocable spécifique au Biterrois pour désigner le domaine viticole. C'est celui, aujourd'hui un peu oublié, de "campagne". Au XIX<sup>e</sup> siècle, "campagne", version simplifiée de la "maison de campagne", est alors une "propriété rurale, avec habitation de plaisance, où l'on va ordinairement passer la belle saison" (Larousse, 1866-1879). Elle correspond au mode de vie des propriétaires des châteaux biterrois. Si, à cette époque, le terme a eu un usage national, il était encore très répandu après la dernière guerre mondiale dans la région pour désigner le domaine viticole. En 1946, sur la commune de Capestang, Max Derruau dénombre vingt écarts qu'il définit ainsi : "Ces écarts sont tous des domaines appelés "campagnes", avec une maison de maître, un ou des logements pour le personnel, et des bâtiments d'exploitation" et précise "les campagnes ont bien été rebâties au Second Empire ou un peu après ; elles ont pris alors des allures de châteaux aux murs blancs, aux toits d'ardoise" (Derruau, 1946). C'était aussi le cas en 1954 de Georgette Balso pour qui la "campagne" désigne l'habitation rurale isolée. Le "château" en Biterrois est, selon elle, le terme réservé à "l'habitation du grand propriétaire" (Balso, 1954). L'expression "campagne", qui était naguère très utilisée localement comme en témoignent ces deux articles, n'a plus vraiment cours aujourd'hui et tend à perdre cette signification dans le langage actuel qui lui préfère celle de domaine.

D'autres vocables ont pu être utilisés de façon plus ancienne. Les auteurs d'un guide (Collectif, 2000) récemment paru sur les châteaux vigneron ajoutent aux folies montpelliéraines et aux "châteaux pinardiens du Biterrois et du Narbonnais", ce qu'ils nomment les "granges piscenoises". Pour eux, les granges, grangeots et métairies sont caractéristiques de la région de Pézenas où d'exploitations agricoles elles sont aussi devenues résidences d'agrément puis châteaux viticoles. Comme on l'a vu, les métairies étaient nombreuses non seulement en Piscenois mais dans toute la grande région de Béziers. Certaines ont été précocement transformées en maison de plaisance autour de Pézenas, lorsque la ville abritait les États du Languedoc. Le domaine de "La Grange des Prés", aux portes de Pézenas, était un domaine agricole du Chapitre de Lodève. Acheté au XVI<sup>e</sup> siècle par les Montmorency, alors gouverneurs du Languedoc, qui le transforment en une fastueuse résidence d'été où, à leur suite, les Condé puis les Conti mèneront une vie de cour à laquelle Molière participa. Ces derniers quittèrent Pézenas dans le troisième quart du XVII<sup>e</sup> siècle et l'endroit connut un lent déclin devenant manufacture de draps puis caserne pour l'Intendance du Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle avant d'être saisi comme bien national et de devenir le domaine viticole qu'il est encore aujourd'hui. Il ne reste rien du château d'origine de la Grange des Prés, remplacé par un château brique et pierre, néo-Louis XIII, terminé en 1876, alors que les anciennes casernes permirent l'installation des dépendances vitivinicoles. Mis à part cet exemple célèbre, mais isolé, le vocable grange n'a jamais eu un usage comparable à celui de domaine ou de campagne. Il est issu du latin *grangiae* synonyme de domaine, utilisé dans ce sens au XVI<sup>e</sup> siècle (Derruau, 1946), et se retrouve en plusieurs endroits de la région au travers du toponyme "La Grangette".

Pourquoi n'y a-t-il pas eu en Biterrois glissement du château en tant que demeure au domaine viticole et au vin produit sur ce dernier ? Bien sûr l'argument d'un type de production très différent en Bordelais et en Biterrois, d'une part des vins en bouteille, identifiés par leur lieu de production, classés pour certains dès 1855<sup>(7)</sup> et d'autre part des vins anonymes, vendus en vrac par centaines d'hectolitres, expliquerait que dans le second cas il n'y ait pas eu d'assimilation du produit à son lieu de production. D'ailleurs la traduction de la valeur d'un domaine biterrois par la quantité d'hectolitres de vin qu'il produit plutôt que par le nombre de "cols" montre bien cette différence. La récolte était généralement vendue en bloc à un ou plusieurs courtiers, la seule distinction se faisant entre vins rouges et vins blancs.

Cependant les préoccupations quant à la qualité de la production n'étaient pas complètement absentes de la démarche des propriétaires biterrois. En effet, le document de la Société d'agriculture nous révèle que, en 1899, " Les vins obtenus à Saint-Adrien sont de bonne qualité, d'une finesse remarquable, mais on reproche aux vins rouges de manquer de couleur. Les produits de ce domaine ont toujours été vendus aux prix les plus élevés pratiqués dans la région " (Houdaille, 1899). Il serait donc nécessaire d'analyser en détail la production des domaines à cette époque et de rechercher les éventuels prix obtenus dans les concours agricoles par les vins biterrois produits sur les domaines au cours du temps afin d'essayer de suivre une éventuelle démarche qualitative qui, si elle n'était pas généralisée, a peut-être été le fait de quelques propriétaires. La production de masse répondait à un marché existant qui, s'il assurait un débouché aisé pour les producteurs détenteurs de biens de village, n'a pas forcément empêché les propriétaires de domaines d'améliorer leur production, en particulier après la crise phylloxérique et la replantation. La démarche qualitative du domaine de Saint-Adrien n'était peut-être pas un cas isolé et les efforts de certains propriétaires ont pu les conduire vers la recherche de qualité.

### III - LA NOTION DE "CHÂTEAU" DANS LA FILIÈRE VITI-VINICOLE

#### A - Le château au sens commercial

Une fois la définition architecturale du château arrêtée, celui-ci peut être qualifié de viticole à partir du moment où, comme il a été vu précédemment, il est ou a été la demeure rurale du propriétaire d'un domaine agricole dont la viticulture représente, ou a représenté, la principale activité. Mais dans la filière viti-vinicole le simple terme de "château", qui n'a pas besoin d'être qualifié de viticole puisqu'il l'est implicitement, correspond à une notion beaucoup plus large, avant tout commerciale. Dans le cas de Bordeaux, il semble d'autant plus naturel d'associer "château" et bons vins que c'est la région viticole qui, la première, a assimilé les deux notions et a, par la suite, servi de modèle dans la démarche commerciale qui en découle. Cette appellation de "château" recouvre globalement celle de viticulture de qualité. Elle se retrouve aujourd'hui un peu galvaudée car elle a été massivement utilisée alors qu'elle ne correspond pas toujours à une réalité architecturale et que, parfois, elle n'est pas non plus garante d'un vin de qualité. Dans la région de Bordeaux, " le château est devenu synonyme de cru " c'est-à-dire de " la production d'un domaine et par extension le terroir d'origine de cette production " (Lexique, 1988). Le terme a ici un sens individuel alors que c'est une notion collective dans les autres régions viticoles, correspondant à " l'ensemble des exploitations localisées sur un terroir " (Lexique, 1988), comme par exemple au nord de Béziers les crus Faugères et Saint-Chinian (en AOC Coteaux du Languedoc).

En 1988, Philippe Roudié constatait déjà une " inflation linguistico architecturale " dans l'utilisation de l'appellation "château" dans le Bordelais. À cette époque sur environ 4 000 "châteaux", soit entre un cinquième et un quart des exploitations viticoles, la plupart ne pouvait prétendre utiliser le terme pour désigner la demeure (Roudié, 1988). En effet, la grande majorité étaient des habitations rurales plus ou moins anciennes mais, bien souvent bourgeoises, elles se réduisaient parfois à de modestes maisons paysannes. Enfin dans quelques cas, il n'y avait même aucune construction ! Inversement, bien des demeures historiques bordelaises répondant aux critères architecturaux du château ne sont pas associées à la production de vin. Il soulignait encore que ces excès dans l'utilisation du terme "château" était aussi le fait d'autres régions viticoles françaises mais également d'autres pays du

monde, et en particulier des nouvelles régions productives anglo-saxonnes, de la Californie à l'Australie, qui l'utilisent " en français dans le texte ".

Contrairement à la réglementation draconienne concernant les aires d'appellation d'origine contrôlée, celle de l'utilisation du terme "château" est assez pauvre. Seul le décret du 17 avril 1942 précise qu'il est lié à " un cru particulier, d'un vignoble déterminé, connu de très longue date sous la dénomination en cause, conformément à sa signification et aux usages locaux, loyaux et constants tels qu'ils résultent de la loi du 6 mai 1919 et des lois postérieures ". Très vite la jurisprudence a fait évoluer la notion et " tout domaine particulier de quelque importance, muni de bâtiments appropriés " peut être appelé "château" et par extension également le vin produit sur cette exploitation (Sire, 1959). Il est à remarquer que la mention château n'est actuellement possible en France que dans les aires AOC, mais dans le cadre de la réforme en cours des textes communautaires sur ce sujet, il est possible que cette restriction disparaisse. La loi ne précisant pas le contenu architectural qui s'attache au château, toute interprétation restait possible dans l'utilisation du terme par la filière viti-vinicole. Elle n'a donc pas hésité à lui donner un sens plus large. Ainsi, le terme "château", " désigne à la fois la propriété (qui n'est pas forcément un château) et la vigne qui s'y rattache " (Lexique, 1988). Depuis 1993 un décret a interdit à une entité économique donnée d'utiliser plusieurs noms distincts de "château" pour commercialiser sa production de vin (Roudié, 2000).

Pour les services de la répression des fraudes, la dénomination château (ou domaine, mas, etc.) est donc normalement étroitement liée à la notion de propriété en zone d'appellation. Le vin qui portera le nom du château doit être produit à partir du raisin d'une parcelle de vigne en AOC et dépendante de ce dernier. Mais ce rattachement peut ne plus être effectif actuellement pourvu qu'il soit possible de prouver qu'il l'a été à un moment donné du passé. Ainsi, bien que le château ne puisse pas être considéré comme une marque commerciale, il est préférable que le vigneron propriétaire de la demeure qui porte ce nom le protège à l'INPI<sup>(8)</sup> sous peine de voir son voisin détenant une vigne détachée du domaine l'utiliser à sa place en toute légalité s'il l'a lui-même protégé ! De même une cave coopérative peut commercialiser sous le nom de château le vin issu de raisin d'une telle vigne pourvu qu'il soit vinifié à part, ce que les vignerons en cave particulière n'apprécient guère !

Il est facile de saisir les dérives possibles et il semblerait donc nécessaire de préciser une notion qui entretient la confusion au détriment des producteurs vinifiant à la propriété et, au final, du consommateur qui voit dans tout château un vin élaboré par un vigneron. L'adjectif "vinicole" aurait pu qualifier le château puisqu'il s'agit ici de vin et non d'architecture. Le substantif "vigneron", celui qui cultive la vigne et élabore le vin, n'a été utilisé comme adjectif qu'à partir de 1877 selon le Petit Robert. C'est un terme plus noble et qui correspond mieux à l'idée d'un vin élaboré par une personne détentrice d'un savoir-faire, le vigneron, comme se désignent eux-mêmes les propriétaires récoltants, que l'adjectif vinicole qui, plus technique, a une certaine connotation industrielle. C'est pourquoi il semble préférable de désigner par "château vigneron", l'entreprise et sa production plutôt que par le seul terme de château.

### **B - Application au Languedoc et au Biterrois en particulier**

Le "château vigneron" est une expression utilisée par un organe de presse installé dans l'Hérault, à Montpellier, *La Journée Viticole*. En 1998, un numéro spécial de ce journal hebdomadaire a été consacré à ces "châteaux vigneron" (Collectif, 1998) et une exposition photographique avait été présentée la même année lors du salon Vinisud de Montpellier. En plus du guide (1998) qui répertorie l'ensemble des producteurs vendant directement aux particuliers, en caves particulières ou coopératives, et qui inclut les châteaux vigneron, a été édité récemment le premier tome (Collectif, 2000) d'un ouvrage listant et décrivant une sélection des "châteaux vigneron" actuels : histoire du site, propriétaire et gamme de production. Parmi la cinquantaine de "châteaux", le guide prend en compte dans ce premier volume une chartreuse, deux manoirs, trois prieurés, quatre domaines, et le célèbre Mas Daumas-Gassac. Pour ce dernier, pas de château puisqu'il s'agit d'un mas languedocien traditionnel qui porte le nom de la famille qui l'a possédé et celui de la rivière qui coule à proximité. Pour les autres, l'origine religieuse a déterminé le vocable pour désigner la propriété. Quant aux

châteaux, plus ou moins anciens, ils sont parfois qualifiés de manoirs lorsqu'ils sont de petite taille mais également pour souligner une origine antérieure à la Révolution.

Car lorsque le château est du XIX<sup>e</sup> siècle, le propriétaire porte rarement un regard positif sur lui et part à la recherche de références historiques beaucoup plus anciennes. C'est le cas par exemple du château de la Vernède (Nissan-les-Ensérune). Bien que la demeure soit représentée sur les étiquettes, le site internet s'appesantit plus sur la villa gallo-romaine qui l'a précédé que sur les aménagements du XIX<sup>e</sup> siècle (bâtiments, jardin, serre) qui ne manquent pourtant pas d'intérêt. Cette tendance peut être illustrée avec le cas du mas gallo-romain des Tourelles<sup>(9)</sup> qui, bien qu'éloigné de Béziers puisque situé dans le Gard sur la commune de Beaucaire et dans la zone AOC des Costières de Nîmes, est exemplaire. Ici, pas de château mais un mas languedocien sur un site autrefois occupé par une villa, repérée dès 1909 et fouillée au début des années 1980 par des archéologues du CNRS. Leurs recherches ont conclu à la présence d'une grande villa dont l'activité était tournée essentiellement vers la culture de la vigne, la production de vins et leur conditionnement en amphores, principalement entre les I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles. C'est pourquoi, à côté des caves très modernes, une cave gallo-romaine a été restituée en 1994 (" première reconstitution mondiale "), après d'autres recherches sur l'élaboration de vins selon les techniques antiques qui permettent la production d'un "vin archéologique". Entre modernité et antiquité, les vins produits en AOC sont néanmoins commercialisés sous le nom de "Château des Tourelles" !

Pourtant, il n'est plus la peine de remonter à l'Antiquité pour donner une dimension patrimoniale au domaine et à sa production. Le regard sur le patrimoine a rapidement évolué ces dernières années et en particulier celui sur le patrimoine rural et sur le patrimoine récent. Le patrimoine du XIX<sup>e</sup> siècle est reconnu depuis quelque temps déjà et l'an 2000 n'était-il pas d'ailleurs l'année du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle ? Concernant les châteaux viticoles du Biterrois, la protection de deux d'entre eux au titre des Monuments historiques (inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques) en 1993<sup>(10)</sup> et 1995<sup>(11)</sup> qui porte sur l'ensemble formé par les bâtiments et le parc, montre bien l'évolution des doctrines de protection de la part des pouvoirs publics. Par ces protections, l'État reconnaît leur " exemplarité dans la série des châteaux des grands domaines viticoles du Biterrois en cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle ". Il y aurait donc un certain décalage entre le regard du ministère de la Culture et celui des propriétaires et producteurs. Il n'est cependant pas possible de généraliser car certains communiquent déjà depuis longtemps en utilisant l'image de leur château même s'il date du XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est notamment le cas du domaine de Grézan, l'un de ceux protégés, sur la commune de Laurens en cru Faugères, acheté en 1977 par un groupe de propriétaires. Cette ancienne commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem a été vendue comme bien national. Les bâtiments ont été restaurés à partir de 1891 pour Gabriel Mirepoix par les Garros qui ont donné aux dépendances, vu de l'extérieur, l'aspect d'un petit Carcassonne au milieu des vignes. La demande de protection a été formulée par les propriétaires qui, dans ce cas, avaient conscience de l'intérêt de l'ensemble architectural et paysager dont ils avaient la charge. Cette image a été largement utilisée pour la promotion des vins du domaine (panneau reprenant leur silhouette sur la route de Béziers à Bédarieux, étiquette des bouteilles) vendus sur place (caveau de dégustation) ainsi que des activités annexes (restaurant dans une dépendance, accueil d'hôtes payants dans le château) qui ont fait de Grézan un complexe touristique reconnu. En 1987, Catherine Ferras remarquait dans sa conclusion que " Nombreux sont les propriétaires (nouveaux ou héritiers), qui, comme en Bordelais, région modèle, ont fait dessiner la silhouette du château sur les étiquettes [...] lui conférant ainsi un "label" de qualité. Le château qui hier anoblissait le propriétaire, aujourd'hui ennoblit le vin " (Ferras, 1987). Les propriétaires habitent aujourd'hui à l'année les demeures de ces domaines, exploitent eux-mêmes leurs terres et commercialisent la majeure partie de leurs vins sous le nom de domaine et/ou château. Les noms des châteaux reprennent le plus souvent le toponyme mais parfois ils sont transformés. Dans l'Aude, le château du Pech, ainsi nommé sur les cartes, dont la demeure a été restaurée au début du XX<sup>e</sup> siècle, est devenu, pour les vins produits en AOC La Clape, le Château Pech-Celeyran Saint-Exupéry. Au nom d'origine a été associé celui de Celeyran, domaine voisin ayant appartenu à la famille du peintre Henri de Toulouse-Lautrec et dont il dépendait avant d'être séparé par héritage. On a ensuite ajouté le nom célèbre de la famille qui l'exploite depuis trois générations. Cette démarche est

à rapprocher de l'évolution des noms de château du Bordelais décrit par Philippe Roudié en 1988 dès que les "châteaux" sont devenus plus nombreux que les toponymes existants.

Dans son dernier article, afin de montrer la diffusion du modèle hors de la région de Bordeaux, il a publié une carte des domaines et des châteaux languedociens qui étaient en 1997, selon l'*Atlas des Terroirs en Languedoc* respectivement au nombre de 331 et 268, et qui met en évidence l'adéquation de leur répartition et le découpage en aires d'appellation Corbières, Minervois, Saint-Chinian, Faugères et La Clape, toutes de l'AOC Coteaux du Languedoc, qu'il considère comme "les meilleurs vignobles" car en terroir de coteaux (Roudié, 2000). À cette époque, il constate que la plaine de Béziers, dépourvue d'AOC, est toujours un "océan de vignes" et les "châteaux" en sont absents, ce qui est normal puisqu'il n'y était pas légalement possible d'utiliser la dénomination château. Architecturalement parlant, c'est pourtant là qu'ils sont les plus nombreux comme il a été vu précédemment. Mais dans ce terroir une zone d'appellation est en train de se mettre en place, rattaché à l'AOC Coteaux du Languedoc (fig. 2), sous le nom de "Terrasses de Béziers"<sup>(12)</sup>. Elle n'hésite pas à prendre le nom de celle qui s'était auto-proclamée "capitale du vin" et que Colette avait surnommée par raillerie "Apéritivopolis". La démarche qualitative des producteurs de cette zone leur permettra de vendre sans aucune ambiguïté leurs vins sous le nom de château puisque la plupart des domaines en sont pourvus, et que, depuis plusieurs années, ils produisent leurs vins avec une recherche constante de la qualité (Couderc, 2000).

Enfin, la région voit aussi se mettre en place ce qui pourrait être ironiquement qualifié de "château du XXI<sup>e</sup> siècle". Le domaine de la Chevalière à la sortie nord de Béziers a été acheté par un Bourguignon, Michel Laroche en 1995 (Couderc, 2000). Le domaine, comme c'est fréquemment le cas, porte le nom féminisé de son propriétaire dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, un confiseur de Béziers. Il a souvent changé de main et les bâtiments ont été réaménagés dans les années 1890 alors que le domaine appartenait à la famille Mirepoix. En contre-haut de la route de Murviel, l'habitation, grande maison de maître rectangulaire agrandie, n'a pas pris l'allure typique des châteaux biterrois. Les Mirepoix possédaient plusieurs domaines et ont aménagé ailleurs des châteaux viticoles (Grézan, Lézigno). La demeure est aujourd'hui rénovée et ressemble aux maisons présentées dans les magazines de décoration spécialisés, comme *Côté Sud*, c'est-à-dire sur un modèle plus provençal que languedocien. À l'écart, l'outil de production a été complètement modernisé (chais, caves) et les bâtiments apparaissent aussi rutilants que l'inox des cuves ultra-modernes qui les côtoient. Il n'y a qu'une douzaine d'hectares de vigne qui entourent les bâtiments, pour l'image de marque, mais le vin est avant tout produit à partir de raisin acheté. En fait, il s'agit d'une *winerie*. En théorie elle ne pourra produire du "Château La Chevalière" qu'à partir des récoltes des quelques parcelles qui sont encore liées au domaine, si le raisin est vinifié séparément et ce dès que l'AOC Terrasses de Béziers sera reconnue.

## Conclusion

Un grand flou règne donc autour des châteaux dans la filière viti-vinicole, flou du terme "château" que les juristes n'ont toujours pas réussi à éclaircir. Finalement c'est à un véritable galvaudage des châteaux, au sens de château-vigneron, que risque d'entraîner leur multiplication, un peu comme le mot s'est galvaudé dans son sens architectural au cours des siècles. De l'exceptionnel, qu'il s'agisse de vin ou d'architecture, on glisse insidieusement au commun par l'usage abusif d'un mot ne correspondant pas à l'objet qu'il est censé décrire. Mais cette confusion autour du château vigneron n'a rien d'étonnant puisqu'elle repose en fait sur la récupération de la notoriété des grands crus bordelais au profit de vins d'abord produits dans la même région et, progressivement ailleurs en France, et même maintenant dans le monde entier.

Autour de Béziers, la réalité architecturale des châteaux viticoles est certaine. Même si l'origine des domaines est souvent fort ancienne, c'est de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à la veille de la Première Guerre mondiale qu'ils ont acquis leur physionomie actuelle avec des châteaux au sens de cette époque : demeures à l'architecture éclectique agrémentées d'un parc où le propriétaire pouvait profiter temporairement de la douceur du séjour campagnard tout en s'occupant du rapport de ses terres, et

auxquelles sont associées des dépendances viti-vinicoles formant un complexe architectural et paysager caractéristique des aménagements de cette période. Aujourd'hui, la profonde mutation de l'activité viti-vinicole dans la région et son orientation vers la qualité s'exprime entre autres par la hiérarchisation de la vaste AOC des Coteaux du Languedoc. La plaine des environs de Béziers est concernée par cette démarche avec le projet de mise en place d'une appellation qui est liée à la ville, celle des Terrasses de Béziers. Le vin produit pourra être vendu sous le nom de château, sans confusion possible ni sur la démarche qualitative ni sur l'architecture de la demeure.

Mais, même si les vigneron en auront la possibilité légale, auront-ils intérêt à utiliser la notion commerciale de château ? Les producteurs biterrois ne devront-ils pas s'orienter vers une identification de leurs vins qui les différencie des autres régions viticoles ? La "campagne" est un terme spécifiquement biterrois pour désigner le domaine viticole. Même s'il est devenu un peu désuet, peut-être qu'un jour, en recherche de critères identitaires, ils choisiront de nommer "Campagne X", le vin issu d'un domaine biterrois permettant ainsi de le distinguer définitivement du modèle bordelais repris par tous y compris par certaines coopératives et par les nouveaux pays producteurs. Encore faudra-t-il communiquer efficacement pour que le consommateur soit capable d'identifier derrière la dénomination "Campagne X" la qualité d'un vin issu d'un cave particulière biterroise, un bon vin étant pour la plupart des consommateurs associé à la mention de "Château"!

Quoi qu'il en soit, les châteaux viticoles biterrois, encore associés à l'activité agricole qui leur a donné naissance ou reconvertis à de nouvelles fonctions, représentent un patrimoine régional à valoriser. Il semble nécessaire que les professionnels de la filière viti-vinicole en prennent rapidement conscience et les intègrent dans leurs stratégies tout en réfléchissant aux moyens de préserver une dénomination pour leurs vins qui corresponde à la qualité vers laquelle ils se sont orientés.

## Notes

1 - Il est à remarquer que ces deux derniers exemples à l'architecture d'inspiration italienne sont, du point de vue de l'historien de l'art, plutôt désignés comme villas selon Catherine Ferras qui se place du point de vue de l'historien de l'art.

2 - Chartreuse : petite maison de campagne isolée (lieu de retraite à l'image des unités occupées par des moines Chartreux) et, dans le Bordelais petit château de forme basse et allongée.

3 - Folie : riche maison de plaisance à la campagne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dont l'étymologie serait liée au latin *folia* (feuille), en référence aux ombrages des parcs et jardins qui les accompagnaient, et non au coût de leur réalisation, néanmoins fréquemment dispendieuse.

4 - Grâce à une datation, l'important fonds Garros est aujourd'hui déposé aux Archives municipales de Bordeaux.

5 - Avec son frère Denis, ils avaient acheté le Château Ripeau, grand cru classé de Saint-Emilion, le 31 mai 1882. Sur les frères Bühler, voir les travaux de Louis-Michel Nourry (1997).

6 - Bourran et Dulamon en Gironde ; Le Terral, Luch et Pinet dans la région de Béziers.

7 - Le 18 avril 1855, le syndicat des courtiers en vins de Bordeaux dressa, à la demande de la Chambre de Commerce de Bordeaux, une liste de 58 crus de "vins rouges de la Gironde" portant sur le Médoc et Haut-Brion. S'y ajoutaient 22 crus classés de vins liquoreux du Sauternais. Cette liste servit de référence pour les classements ultérieurs (Lexique, 1988).

8 - Institut National de la Propriété Intellectuelle.

9 - Voir leur site <http://www.tourelles.com>.

10 - Château de Grézan, Laurens.

11 - Château de Libouriac, Béziers.

12 - Communes de Béziers, Cazouls-les-Béziers, Nissan-les-Enserune, Sauvian, Sérignan et Vendres.

## Bibliographie

*Annuaire des châteaux et des villégiatures*, 1906-1907, Paris, A. La Fare, 2 tomes, 868 p. et 516 p.

BALSO G., 1954, Le Biterrois, *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, XXV, fasc. 1, pp. 1-105.

BERCÉ F., 1986, Le château au XIX<sup>e</sup> siècle in BABELON J.-P. (dir.), *Le château en France*, Paris, Berger Levrault/Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, pp. 371-384.

BERGASSE J.-D., 1994, *L'eldorado du vin. Les châteaux de Béziers en Languedoc*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 189 p.

- CHÉRON A. et SARRET (de) G., 1963, *Une seigneurie en Bas-Languedoc. Coussergues et les Sarret*, Bruxelles, Hayez SPRL, 462 p.
- COCKS C. et FERRET E., 1850, *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite*, Bordeaux, Ferret et fils.
- COUSTET R., 1988, Histoire de l'architecture viticole, in *Châteaux-Bordeaux*, Paris, éd. du Centre Georges Pompidou, coll. Inventaire, pp. 63-97.
- COUDERC R., 2000, Les profondes mutations de la viticulture biterroise, in *La mémoire du vin. Catalogue du fonds de viticulture et d'œnologie*, Béziers, Ville de Béziers, pp. 42-45.
- DERRUAU M., 1946, L'intérêt géographique des minutes notariales, des terriers et des compoix, *Revue de Géographie Alpine*, Tome XXXIV, pp. 355-380.
- DION R., 1943, Grands traits d'une géographie viticole de la France, *Publications de la société de géographie de Lille*, pp. 5-69.
- FERRAS C., 1987, *Architecture privée au XIX<sup>e</sup> siècle. Les "châteaux" du vignoble en Bas-Languedoc occidental*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en histoire de l'art, Université de Montpellier III, 3 vol, 196 p., 250 p., 176 p.
- GERVAIS C., 1903, *Indicateur des vignobles méridionaux*, Montpellier, G. Firmin-Montane-Sicardi, 2<sup>e</sup> éd.
- GRANDCOING P., 1999, *Les demeures de la distinction. Châteaux et châtelains au XIX<sup>e</sup> siècle en Haute-Vienne*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 391 p.
- HOUDAILLE F., 1899, Excursion dans les vignobles de l'arrondissement de Béziers (Mercredi 31 mai 1899), in *Centenaire de la Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault 1799-1899. Souvenir des fêtes et excursions organisées à Montpellier les 27, 28, 29, 30, 31 mai 1899*, Montpellier, Imprimerie Serre et Roumégous, pp. 99-133.
- JARONIAK F. (dir.), 2000, *Châteaux vigneron en Languedoc-Roussillon*, Saint-Georges-d'Orques, éd. Causse, coll. La Journée Vinicole, Tome 1, 237 p.
- LAROUSSE P., 1882, *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève, Paris, Slatkine, pp. 1866-1879.
- LASSERRE J.-P. et MAFFRE P., 1988, Dictionnaire biographique, in *Châteaux-Bordeaux*, Paris, éd. du Centre Georges Pompidou, coll. Inventaire, pp. 252-255.
- La vie à la campagne*, 1934, vol. 90, 15 Décembre, Numéro spécial Languedoc.
- La Journée Vinicole*, 1998, Châteaux vigneron en Languedoc-Roussillon, n° 19 518 du 20 février.
- Lexique, 1988, in *Châteaux-Bordeaux*, Paris, éd. du Centre Georges Pompidou, coll. Inventaire, p. 256.
- MAURIN Y., 1991, Un agronome en Biterrois, l'Abbé Rozier, in *L'an I de la liberté en Languedoc et en Roussillon*, Actes du colloque de Béziers, 8 et 9 décembre 1989, Béziers, Comité Biterrois du Bicentenaire/Société Archéologique de Béziers, pp. 13-18.
- NOURRY L.-M., 1997, *Les jardins publics en province. Espace et politique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 265 p.
- POUGET M., 1962, La formation de la grande propriété et l'évolution de la structure agraire dans le Bas-Biterrois, *Congrès des sociétés savantes* (86, 1961, Montpellier), Section de géographie, Paris, Imprimerie Nationale, pp. 291-342.
- ROUDIÉ P., 1988, La notion de château viticole, in *Châteaux-Bordeaux*, Paris, éd. du Centre Georges Pompidou, coll. Inventaire, pp. 39-47.
- ROUDIÉ P., 2000, Vous avez dit "château" ? Essai sur le succès sémantique d'un modèle viticole venu du Bordelais. La nouvelle planète du vin, *Annales de Géographie*, 2000, n° 614-615, pp. 415-425.
- ROZIER J.-F., 1785-1801, *Cours complet d'agriculture théorique, pratique, économique et de médecine rurale et vétérinaire suivi d'une méthode pour étudier l'agriculture ou Dictionnaire universel d'agriculture, par une société d'agriculteurs et rédigé par l'abbé Rozier*, Paris, Delalain fils, 10 vol.
- SAPORTA (de) A., 1894, *La vigne et le vin dans le midi de la France*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 208 p.
- SIRÉ P., 1959, Les noms des vins de Bordeaux, *Semaine juridique*, n° 1 480.
- TOULIER B., 1991, *Châteaux en Sologne*, Cahier de l'Inventaire, n° 26, Paris, Imprimerie Nationale, 368 p.
- Tout Montpellier, Cette et Béziers*, *Annuaire des salons et villégiatures*, 1909, Montpellier, 464 p.
- TOUZERY-SALAGER A., 1996, *Les châteaux du Bas-Languedoc. Architecture et décor de la Renaissance à la Révolution*, Montpellier, Espace Sud, 332 p.